



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Janvier 2021

01-2021 Maîtrise d'ouvrage projet « sécurisation du village »

02-2021 Maîtrise d'ouvrage projet « Rénovation Foyer Rural »

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil une ébauche de projet pour la sécurisation du village en termes de réseau de voirie, et dans un deuxième temps une ébauche du projet pour la réhabilitation thermique du Foyer Rural.

Il explique que pour mener à bien l'élaboration de ce projet, il convient de faire appel à un maître d'œuvre qui maîtrise la technicité et la réglementation des ouvrages permettant de sécuriser les différentes entrées de Lantenot qui à ce jour posent des problèmes de vitesse excessive lors de la traversée du village, ainsi que les différentes normes afférentes aux bâtiments publics.

Après la présentation des deux maîtres d'œuvre envisagés et leurs tarifs, M. le Maire s'en remet au choix du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Choisi la société ECA afin d'assurer la maîtrise d'œuvre
- Demande au Maire de solliciter tous les financeurs susceptibles d'intervenir dans le projet « sécurisation du village » et dans le projet « Rénovation Foyer Rural »
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

03-2021 Audit thermique Foyer Rural

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que dans le cadre de l'élaboration du projet « rénovation du Foyer Rural », il convient au préalable d'effectuer un audit thermique du bâtiment.

Cet audit est réalisé par une entreprise agréée et se révèle obligatoire dans le cadre de demande de subvention auprès d'organisme tel qu'EFFILOGIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide le devis de la société BE Optim'HOME pour la réalisation d'un audit thermique du Foyer pour un montant de 3780 € TTC
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet audit

04-2021 Motion contre la fermeture du centre des finances publiques de Lure

Le conseil municipal de la commune de LANTENOT condamne unanimement la fermeture annoncée du centre des finances publiques de Lure en septembre 2021.

Le conseil municipal déplore déjà vivement la fermeture du centre des finances publiques de Melisey qui a gravement meurtri les communes du canton de Melisey et de sa population, eu égard au rôle de conseil de proximité qu'il jouait auprès des collectivités et des services qu'il rendait quotidiennement à la population.

Avec le caractère rural du territoire, les problèmes de mobilité, les problèmes de choix de mode de paiement, les problèmes de connexion que peuvent connaître les administrés en difficulté sociale, professionnelle, familiale, technologique, le conseil municipal exprime sa plus vive INDIGNATION envers ce projet entraînant une fois de plus une dégradation de l'accès aux services publics de proximité dans les territoires les plus fragiles. Le centre des finances publiques de Melisey facilitait notamment le contact avec ses usagers les plus défavorisés et permettait l'établissement en toute confiance de mise en recouvrement personnalisée. Il a fallu nouer cette même CONFIANCE des administrés et des élus auprès du centre des finances publiques de Lure et il est maintenant annoncé sa fermeture !

De plus, le conseil municipal peine à comprendre la plus-value en termes de services rendus à la population et aux collectivités que représenterait un transfert du centre des finances publiques à LUXEUIL-LES-BAINS distant de 15 km (contre 8 pour Lure).

Le personnel du centre des finances publiques de Lure a déjà dû faire face à une surcharge de travail extrêmement conséquente dû au regroupement en leur sein

- Du centre des finances publiques de Lure
- Du centre des finances publiques de Melisey au 1^{er} janvier 2018
- Du centre des finances publiques de Villersexel au 1^{er} janvier 2019

Une normalisation de la masse de travail, des délais de paiement, du traitement des demandes particulières commençait à peine à émerger que la fermeture incompréhensible de cet énième service public est prévue.

L'actualité du Covid-19 et de deux confinements a prouvé l'efficacité de l'échelon le plus local pour traiter d'un phénomène de société. Tous les indicateurs sociétaux vont dans ce sens, sauf les réorganiseurs des services publics d'ETAT qui ne cessent de dénaturer un SERVICE PUBLIC à la française qui faisait pourtant la fierté de nos instances.

Par conséquent, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Demande l'annulation pure et simple du projet de fermeture du centre des finances publiques de Lure
- Charge en ce sens M. le Maire de relayer cette motion à
 - Madame la Préfète de Haute-Saône
 - Monsieur le Directeur Départemental des finances publiques
 - Monsieur le Directeur Régional des finances publiques
 - Monsieur le Ministre de l'Économie, des finances et de la relance
 - Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales